

Comité Départemental de Cyclotourisme du Val-de-Marne

Siège Social - 38/40 rue Saint Simon - 94000 CRETEIL

N° Préfectoral : 94 02 8259 - Agrément Jeunesse et Sport : 94 S 562

Villecresnes, le 15 mars 2015

Cher ami Cyclo,

Vous trouverez ci-joint le formulaire de préparation du calendrier 2016, à utiliser si votre Club souhaite organiser une ou plusieurs manifestations l'an prochain.

Pour que ce calendrier soit attrayant, il est souhaitable de proposer différents types d'organisations : randonnées familiales, cyclo-découvertes, longues distances, VTT, marches, participations caritatives, etc.

Afin de faciliter le traitement des informations, il est essentiel que le document soit soigneusement et correctement rempli.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- ✓ écrire très lisiblement et renseigner toutes les rubriques utiles,
- ✓ indiquer des horaires d'ouverture et de fermeture des contrôles compatibles avec les moyennes horaires préconisées par notre Fédération, à savoir :
 - entre 12 et 28 km/h pour une organisation sur route,
 - entre 6 à 15 km/h pour une organisation de VTT,
- ✓ **prévoir des tarifs raisonnables, en relation avec les distances mais aussi avec les prestations offertes,**
- ✓ appliquer une différence de tarif d'un minimum de 2 € entre nos licenciés et les licenciés des autres fédérations ou les non licenciés,
- ✓ indiquer obligatoirement un numéro de téléphone sinon toute validation sera impossible.

Je vous rappelle que chaque organisateur, conscient de ses responsabilités, doit respecter ses obligations légales et réglementaires (déclarations aux préfectures, assurances, autorisations diverses : ONF, domaine privé...).

Par ailleurs, toute organisation doit se conformer au règlement type des organisations de cyclotourisme soumises à déclaration, validé par le Ministère des Sports le 26 novembre 2012 après avis du Ministère de l'Intérieur, en particulier pour ce qui concerne la la publicité et le fléchage.

Enfin, si le départ et/ou l'arrivée de votre organisation se situe dans un département autre que le Val-de-Marne, il est indispensable que vous informiez le CODEP concerné et que vous assistiez à la réunion consacrée à la validation de son calendrier.

Vous voudrez donc bien remplir un formulaire par organisation et me retourner le tout, de préférence par courrier électronique, pour le 30 avril 2015 au plus tard.

Notre calendrier 2016 sera finalisé lors de la réunion du CODEP, qui aura lieu le **mercredi 10 juin** prochain et à laquelle **vo**tre présence est indispensable.

Vous remerciant par avance, recevez, cher ami Cyclo, mes amitiés sportives.

Gérard CLAUDON
Vice-président

Responsable calendrier :
Gérard CLAUDON
5 rue du Gué
94440 VILLECRESNES
Tél : 01 45 69 84 25
Mail : gclaudon@wanadoo.fr

NB : - Le formulaire sera également disponible, sous forme de fichier PDF, sur le site Internet du CODEP (cd94.free.fr).

- Les dates des vacances scolaires peuvent être consultées sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale (www.education.gouv.fr, rubrique Infos pratiques / Calendrier scolaire).

